

COMMUNIQUE

1^{ERE} ARSA SOCIETE GENERALE :

ASSACT SG présente la candidature d'Hélène CRINQUANT, avec Hugues BERNAMONTI comme suppléant

Paris, le 18 août 2020 - Du 28 septembre au 9 octobre 2020, la Société Générale organisera la sélection des candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires salariés (ARSA). A cette occasion, l'ASSACT SG, unique association d'actionnaires salariés et anciens salariés de la Société Générale, présente la candidature d'Hélène CRINQUANT, avec Hugues BERNAMONTI comme suppléant.



Hélène CRINQUANT est Secrétaire Générale de Société Générale Luxembourg et à ce titre, dirigeante agréée par la Banque Centrale Européenne. Elle dispose d'un parcours de plus de trente ans dans le secteur bancaire, d'abord aux Banques Populaires puis depuis 1998, à la Société Générale où elle a exercé différents métiers, en France et à l'étranger.



Son suppléant, Hugues BERNAMONTI est désormais Responsable de la Conformité de SG 29 Haussmann, après avoir exercé dans différentes entités du Groupe Société Générale depuis près de trente ans.

« Je me félicite que la candidature d'Hélène et d'Hugues ait été validée par la Société Générale pour la prochaine élection grâce à un nombre suffisant de parrainage, » indique Patrick PAGNI, président de l'ASSACT SG. *Notre association qui regroupe les actionnaires salariés en activité, mais également les retraités, a fait le choix avec Hélène d'une femme disposant d'une expérience éprouvée dans le secteur bancaire. Cette candidature correspond parfaitement à la nécessité d'opérer une transformation responsable du Groupe. Hugues complète parfaitement le duo, au vu de sa grande expérience au sein du Groupe depuis 1988. L'un comme l'autre dispose déjà d'une expérience d'administrateur, ce qui les rend immédiatement opérationnels ».*

En savoir plus sur l'ASSACT SG et l'ARSA Société Générale 2020 :

Fondée en 1987, lors de la privatisation de la Société Générale, l'ASSACT SG est l'unique association d'actionnaires salariés du Groupe Société Générale. A l'occasion de la loi Pacte, elle a plaidé, avec le soutien de la Fédération Française de l'Actionariat Salarié (FAS) pour une représentation systématique des actionnaires salariés dès lors que leur poids dans le capital dépasse 3 %. Suite au vote de la loi, la Société Générale a fait évoluer ses statuts lors de son assemblée Générale du 20 mai 2020 et organise actuellement une élection pour pourvoir le poste d'administrateur représentant les actionnaires salariés lors de sa prochaine assemblée générale.